

OUI à l'autodétermination – OUI à la démocratie suisse

Les citoyens suisses, grâce aux votations populaires, ont toujours le dernier mot lors de décisions politiques importantes. Ce droit à l'autodétermination, unique au monde, s'exerce par le biais du système éprouvé de la démocratie directe et a apporté à notre pays prospérité, liberté et sécurité. L'initiative pour l'autodétermination vise à garantir que le droit de participation des citoyens reste à l'avenir un pilier important du modèle suisse, dont le succès n'est plus à démontrer.

Les citoyens décident

En Suisse, par le biais de l'initiative populaire et du référendum, nous pouvons nous prononcer sur tous les objets importants. Ces droits nous permettent de garder le contrôle de notre ordre juridique, notre vie, notre patrie et notre avenir.

Les décisions populaires doivent être appliquées

Nous pouvons décider nous-mêmes du montant de nos impôts et, si nous le voulons, de la manière de protéger nos paysages contre les constructions et nos travailleurs contre la sous-enchère salariale. Pour que notre démocratie directe fonctionne, il est toutefois essentiel que les décisions populaires soient respectées et appliquées.

Notre autodétermination est menacée

Les autorités et organes internationaux étendent toujours plus le champ d'application des traités. Se fondant sur ceux-ci, nos politiciens et nos tribunaux ont aujourd'hui tendance à n'appliquer plus que partiellement les décisions populaires, voire plus du tout, ce qui nuit à la sécurité du droit. Certains criminels condamnés, par exemple, invoquent le droit international pour ne pas être renvoyés dans leur pays d'origine. De même, l'accord sur la libre circulation empêche la Suisse de mener la politique migratoire voulue par le peuple.

Protégeons la démocratie directe

L'initiative pour l'autodétermination clarifie ces rapports et renforce la sécurité du droit. La Constitution, arrêtée par voie démocratique, est la source suprême du droit suisse. En cas de conflit, elle doit primer sur le droit international, sous réserve bien sûr des règles impératives, ainsi que des droits de l'homme, dûment inscrits dans notre Constitution.

Un OUI à l'initiative pour l'autodétermination

- garantit le droit de vote des citoyens à l'avenir ;
- protège la démocratie directe et ainsi le succès du modèle suisse ;
- renforce la sécurité du droit ;
- maintient la capacité de la Suisse à s'autodéterminer sur le plan juridique.

Oui à l'initiative pour l'autodétermination